



Chypre en un coup d'œil



Remarque: Sauf indication contraire, toutes les données statistiques se réfèrent aux régions contrôlées par le gouvernement de Chypre et ne s'appliquent pas aux régions sous occupation militaire turque depuis 1974.

Photos: Bureau de Presse et d'Information, Office du Tourisme de Chypre, Banque centrale de Chypre, Direction générale des Programmes européens, de la Coordination et du Développement, Archives de la Marina de Limassol, www.dreamstime.com

La vente ou l'exploitation commerciale de cette publication ou d'une partie de celle-ci est strictement interdite.

Des extraits de cette publication peuvent être reproduits à condition qu'il soit fait dûment mention de cette publication comme source du matériel utilisé.

Les publications du Bureau de Presse et d'Information sont disponibles gratuitement.

Chypre en un coup d'œil



2

La République de Chypre

L'État

Nom officiel de l'État: Kypriaki Demokratia (grec), Kibris Cumhuriyeti (turc), Republic of Cyprus (anglais)

Jour de l'indépendance: 1er octobre

Chypre a obtenu son indépendance de la domination britannique en 1960. En 1974, la Turquie a envahi Chypre, occupant depuis 36,2% de son territoire souverain. La ligne de cessez-le-feu traverse horizontalement l'île et passe par le cœur de la capitale, Nicosie (Lefkosia), divisant la ville et le pays en deux.

Bien que la partie nord se trouve sous occupation étrangère, la République de Chypre est internationalement reconnue comme étant le seul État légitime de l'île, dont la souveraineté s'étend sur la totalité du territoire du pays.

Le drapeau

Le drapeau de la République de Chypre a été adopté en 1960, lorsque Chypre devint un État indépendant et souverain.

Le fond est blanc, avec en son centre la silhouette de l'île, de couleur cuivre (pantone 1385 C), au-dessus de deux rameaux d'olivier vert olive (pantone 574 C) qui s'entrecroisent. La couleur cuivre a un double symbolisme : premièrement, le nom de l'île dériverait d'un ancien mot (étéochyprite ou sumérien) désignant le cuivre et, deuxièmement, le cuivre est étroitement lié à Chypre depuis l'Antiquité, époque à laquelle l'île devint un important producteur et fournisseur de cette ressource minérale. Les rameaux d'olivier sont des symboles de paix.

L'emblème

L'emblème de la République de Chypre représente une colombe blanche tenant un rameau d'olivier dans le bec et placée à l'intérieur d'un blason de couleur cuivre (pantone 1385 C), métal intimement lié à Chypre depuis les temps anciens; l'année "1960", également en blanc, apparaît sous la colombe. Le blason est entouré de deux branches d'olivier de couleur vert olive (pantone 574 C) qui constituent, avec la colombe blanche, des symboles de paix.

Gouvernement

Chypre est une République indépendante et souveraine à régime présidentiel. La constitution prévoit trois pouvoirs séparés et indépendants les uns des autres, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le président est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement.

Pouvoir exécutif

Présidence

Aux termes de la Constitution de 1960, le président doit être chypriote grec, directement élu par la communauté chypriote grecque, et le vice-président doit être chypriote turc, directement élu par la communauté chypriote turque, pour un mandat de cinq ans.

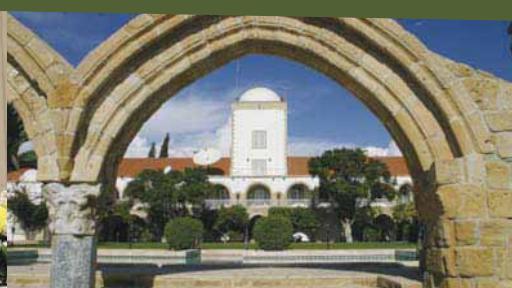
La Constitution stipule que le pouvoir exécutif est exercé conjointement par le président et le vice-président, par l'intermédiaire d'un Conseil des ministres nommé par ces derniers (sept et trois

ministres respectivement). Le président et le vice-président disposent tous deux d'un droit de veto irrévocable sur les décisions du Conseil des ministres ainsi que sur les lois ou décisions de la Chambre des représentants concernant les affaires étrangères, la défense et la sécurité. En 1964, cependant, le vice-président et les trois ministres chypriotes turcs se sont retirés du gouvernement et, depuis lors, le gouvernement ne fonctionne, par nécessité, qu'avec des Chypriotes grecs dans tous les ministères, augmentés à onze par la suite. Le poste de vice-président demeure vacant.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres exerce le pouvoir exécutif dans tous les domaines. Chaque ministre est à la tête de son ministère et exerce le pouvoir exécutif dans toutes les affaires relevant de la compétence du ministère.

Le Porte-parole du Gouvernement et le Ministre adjoint auprès du Président sont également présents lors des réunions du Conseil des ministres.





4

Pouvoir législatif Chambre des représentants

Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre des représentants monocamérale. Ses membres sont élus pour un mandat de cinq ans. Lors de sa création, la Chambre se composait de 50 membres, dont 35 devaient être chypriotes grecs et 15 chypriotes turcs. En 1985, le nombre de sièges a été augmenté à 80, 56 étant attribués à des membres chypriotes grecs et 24 réservés à des députés chypriotes turcs.

A la suite du retrait des membres chypriotes turcs en 1964, la Chambre ne fonctionne qu'avec ses membres chypriotes grecs.

Les groupes religieux des Maronites, des Arméniens et des Latins, qui ont opté en 1960 pour l'appartenance à la communauté chypriote grecque, élisent un représentant supplémentaire, chacun dans ses rangs. Ces représentants sans droit de vote assistent aux réunions mais ne participent pas aux délibérations de la Chambre. Ils sont consultés au sujet de questions présentant un intérêt particulier pour leur groupe respectif.

Le président de la République de Chypre est investi dans ses fonctions par la Chambre des représentants.

Depuis la vacance de la charge de vice-président en 1964, le président de la Chambre agit comme président intérimaire de la République en cas d'absence ou d'incapacité temporaire du président de la République.

Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est une institution distincte et indépendante des deux autres pouvoirs de l'État, autonome dans son domaine de compétences, son autorité et sa juridiction.

La Cour suprême

La Cour suprême, la plus haute juridiction, se compose de treize juges, dont l'un est le président. Elle a compétence pour connaître de la constitutionnalité des lois et des conflits de pouvoirs surgissant entre des organes et des autorités de la République. Elle est saisie, en outre, des recours introduits par le président de la République concernant la compatibilité avec la Constitution d'une loi arrêtée par la Chambre des représentants. En tant que **Cour d'appel** de la République, elle a compétence pour connaître de tous les appels provenant de tribunaux inférieurs dans des affaires civiles et pénales. Fonctionnant comme **tribunal électoral**, elle a le pouvoir d'entendre et de statuer sur les requêtes à propos de l'interprétation et de l'application des lois électorales. Elle fonctionne également en tant que **Cour d'amirauté** disposant d'une compétence de première instance et d'appel.

Les tribunaux de première instance

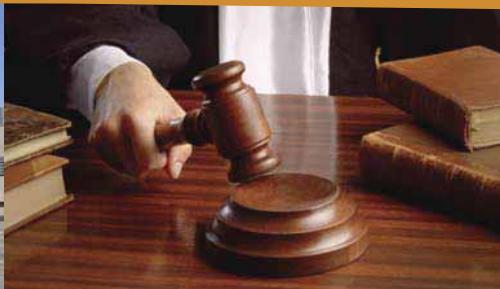
Les principaux tribunaux de première instance sont les tribunaux de district qui fonctionnent dans chaque district de la République, à l'exception des zones occupées. Ils se composent de juges de district, de premiers juges de district et de présidents de tribunaux de district. Les autres tribunaux de première instance sont: les cours d'assise, le tribunal militaire, les tribunaux de prudhommes, les tribunaux des baux et loyers, les tribunaux des affaires familiales et le tribunal administratif nouvellement créé.

Juges

Les juges de première instance sont nommés, mutés, promus et soumis à la juridiction disciplinaire du Conseil suprême de la magistrature (composé de trois membres de la Cour suprême), tandis que les juges de la Cour suprême sont nommés par le président de la République.

Hauts fonctionnaires et organes indépendants

Un certain nombre de hauts fonctionnaires et d'organes sont indépendants et ne relèvent d'aucun ministère, y compris : le Procureur général et le Commissaire général aux comptes, qui dirigent le Parquet et la Cour des comptes respectivement; le Gouverneur de la Banque centrale; le Médiateur (Commissaire pour l'administration); le Médiateur financier; la Commission de la fonction publique; la Commission du service de l'éducation; la Direction générale des programmes européens, de la coordination et du développement ; le Trésor public; l'Autorité de régulation de l'énergie de Chypre ; la Commission pour la protection de la concurrence ; le Commissaire à la régulation des communications électroniques et des services postaux; le Commissaire à la protection des données personnelles; le Commissaire responsable des aides d'État; le Commissaire pour la protection des droits des enfants; le Commissaire aux lois; le Commissaire à l'environnement; le Commissaires aux affaires humanitaires et aux Chypriotes expatriés; le Commissaire pour les organisations de volontariat et non gouvernementales; l'Autorité d'examen des offres; le Service d'audit interne, l'Autorité de la Radio et de la Télévision de Chypre ; la Commission des opérations de bourse de Chypre.





6

La Banque Centrale de Chypre

La Banque centrale, fondée en 1963 en tant qu'institution autonome, est régie par la Loi sur la Banque centrale de Chypre de 2002, telle qu'amendée en 2007. Cette loi assure l'indépendance de la Banque ainsi que sa compatibilité avec les dispositions pertinentes du Traité établissant la Communauté européenne et les statuts du Système européen de Banques centrales et de la Banque centrale européenne. Elle fait partie intégrante de l'Eurosystème qui comprend les Banques centrales nationales des pays de la zone euro et la Banque centrale européenne.

Les principales fonctions de la Banque centrale comprennent:

- la mise en œuvre des décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne,
- la détention et la gestion des réserves internationales officielles,
- la supervision des banques,
- la sauvegarde de la stabilité du système financier,
- la promotion, la réglementation et le contrôle du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, et
- le rôle en qualité de banquier du gouvernement.

Autorités locales

Il existe deux types d'autorités locales: les municipalités et les communautés, qui sont régies par des lois séparées. En principe, les municipalités constituent la forme de gouvernement local dans les centres urbains et touristiques, tandis que les communautés constituent la structure locale dans les zones rurales. Les maires et les présidents de communauté sont élus directement par les habitants pour un mandat de cinq ans.

Municipalités et communautés

Toute communauté peut devenir une municipalité par référendum local sous réserve de l'approbation du Conseil des ministres, à condition qu'elle ait une population supérieure à 5000 habitants ou qu'elle dispose des ressources économiques nécessaires pour fonctionner en tant que municipalité. Les principales responsabilités des municipalités sont la construction, l'entretien et l'éclairage des rues, la collecte, l'élimination et le traitement des déchets ainsi que la protection et l'amélioration de l'environnement.

Les fonctions des communautés sont en général similaires à celles des municipalités, bien que structurellement différentes. Le gouvernement apporte à la plupart des communautés l'assistance administrative et technique nécessaire, par l'intermédiaire de ses Bureaux de district.

Relations internationales

Chypre entretient de très bonnes relations avec un nombre considérable de pays et l'objectif de sa politique étrangère est de participer activement à des processus visant à promouvoir la coopération internationale, la paix, la stabilité et le développement durable.

Chypre a toujours été un défenseur dévoué des droits de l'homme, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi qu'un fervent partisan de la paix et de la sécurité internationales. Sa position géographique lui permet de jouer un rôle à la fois en Méditerranée orientale et au sein de la famille européenne. Son adhésion à l'Union européenne a marqué le début d'une nouvelle ère dans ses relations avec les pays tiers, de sorte que l'île est devenue une passerelle de communication entre l'Union européenne et ces pays, tandis que plus récemment, la découverte de réserves de gaz naturel en Méditerranée orientale et dans la Zone économique exclusive de Chypre (ZEE) a mis en lumière le rôle accru de Chypre dans la région en tant que facteur stabilisant et centre d'énergie en Europe.

Chypre est membre de nombreuses organisations internationales dont:

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) (1960) et ses agences spécialisées
- Le Conseil de l'Europe (CoE) (1961)
- Le Commonwealth (1961)
- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (1975)
- L'Organisation mondiale du commerce (OMC) (1995)
- La Banque mondiale
- Le Fonds monétaire international (FMI)





8

Membre de l'Union européenne

Le 1er mai 2004, la République de Chypre est devenue membre à part entière de l'UE. L'adhésion à l'UE était un choix naturel pour Chypre, dicté par sa culture, sa civilisation, son histoire, ses perspectives européennes et son adhésion aux idéaux de la démocratie, de la liberté et de la justice.

La mise en œuvre des lois et règlements de l'UE (l'acquis communautaire) est suspendue dans les zones sous occupation militaire turque, jusqu'au règlement du problème de la division forcée de l'île. Entre-temps, le gouvernement de Chypre promet, en collaboration avec la Commission européenne, des mesures destinées à faciliter le développement des transactions économiques entre les deux communautés et à améliorer le niveau de vie des Chypriotes turcs, qui sont aussi victimes de l'agression militaire de la Turquie contre Chypre.

Tout en bénéficiant de nombreux avantages depuis son adhésion à l'UE, Chypre a également beaucoup à offrir en tant qu'État membre. En raison de sa position stratégique au carrefour de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie, l'île devient un centre régional d'affaires de plus en plus important, ainsi qu'une plaque tournante des communications et des transports internationaux. Chypre est également un fournisseur potentiel d'énergie (gaz naturel) pour l'Europe.

Avec une infrastructure moderne, un système judiciaire sain, des incitants fiscaux, un taux de criminalité bas et une main-d'œuvre éduquée et qualifiée, Chypre constitue une plateforme régionale de prédilection pour les sociétés européennes et d'autres sociétés internationales.

Depuis son adhésion à l'UE, le paysage économique de Chypre s'est transformé grâce à d'importantes réformes structurelles. Le commerce et les taux d'intérêt ont été libéralisés, tandis que le contrôle des prix et les restrictions en matière d'investissements ont été levés. Le financement privé de la construction et de l'exploitation d'importants projets d'infrastructure a été introduit, tandis que les monopoles ont été abolis.

Le contexte politique créé depuis l'adhésion à l'UE influence positivement les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement global de la division de Chypre qui réunira son peuple et réintègrera son économie.

Chypre a exercé la présidence du Conseil de l'Union européenne pour la première fois de juillet à décembre 2012. Au cours de cette période, un accord a été dégagé sur le paquet de brevet unitaire européen et sur le mécanisme de surveillance unique (MSU), des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Japon ont été lancées, alors que les mêmes négociations avec Singapour se sont achevées. D'importants progrès ont par ailleurs été réalisés concernant le Cadre financier pluriannuel et le Régime d'asile européen commun.





10

Position géographique et superficie

Chypre est une petite île de 9251 km², s'étendant sur une distance de 240 km d'est en ouest et de 100 km du nord au sud. Elle occupe une position stratégique à l'extrémité orientale de la Méditerranée (33°E, 35°N), au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie et à proximité des grandes routes commerciales reliant l'Europe au Moyen-Orient, à la Russie, à l'Asie centrale et à l'Extrême-Orient.

Topographie

Chypre possède deux chaînes de montagnes: la chaîne du Pentadaktylos qui longe pratiquement toute la côte septentrionale, et le massif du Troodos dans les parties centrale et sud-occidentale de l'île, culminant au mont Olympe, à 1953 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le littoral de Chypre est échancré et rocailleux dans le nord, avec de longues plages de sable dans le sud. Entre les deux chaînes de montagnes s'étend la plaine fertile de la Messaoria.

Climat

Chypre jouit d'un climat méditerranéen: étés chauds et secs de juin à septembre et hivers doux et pluvieux de novembre à mars, séparés par des

automnes et des printemps courts présentant des changements de climat rapides en octobre, en avril et en mai. L'ensoleillement est abondant tout au long de l'année, notamment d'avril à septembre, où la moyenne journalière dépasse onze heures.

Flore et Faune

Les régions boisées couvrent dix-sept pour cent de la superficie de l'île. La végétation naturelle se compose, entre autres, de forêts d'arbres à feuilles persistantes et à feuilles caduques, d'arbrisseaux et de fleurs. La flore comprend près de 1800 espèces, sous-espèces et variétés indigènes, dont environ 140 ou 7% sont endémiques. Le cyclamen (*Cyclamen cyprium*) a été déclaré plante nationale de Chypre, tandis que le chêne doré (*Quercus alnifolia*) est devenu l'arbre national de l'île.

La faune de Chypre comprend 7 espèces de mammifères terrestres, 26 espèces d'amphibiens et de reptiles, 365 espèces d'oiseaux ainsi qu'une grande variété d'insectes, tandis que les eaux côtières de l'île abritent 197 espèces de poissons et diverses espèces de crabes, d'éponges et d'échinodermes.

Le plus grand animal sauvage vivant encore sur l'île est le mouflon chypriote, un type rare de mouton sauvage que l'on trouve uniquement à Chypre.





12

Population

- 938 400 (décembre 2014) :**
- 74,0% (694 700) Chypriotes grecs
 - 9,8% (91 400) Chypriotes turcs [estimation]
 - 16,2 % (152 300) résidents et travailleurs étrangers [11,3 % (106 400) provenant de pays européens; 4,1% (38 200) provenant de pays hors-UE et 0,8% (7 700) de nationalité inconnue].

Densité de la population: - 101 habitants par km².

Statistiques démographiques

Taux de naissance	10,9 pour mille habitants (2014)
Taux de mortalité	6,2 pour mille habitants (2014)
Taux de croissance	-1,3% (2014)
Espérance de vie (hommes)	80,7 (2014)
Espérance de vie (femmes)	84,5 (2014)

Districts

Population (déc. 2014)

Lefkosia (Nicosie)	329 500
Lemesos (Limassol)	236 600
Larnaka (Larnaca)	144 000
Pafos (Paphos)	90 100
Ammochostos (Famagouste)*	46 800

*Zone contrôlée par le gouvernement.

Villes	Population (déc. 2014)
Lefkosia (Nicosie) [capitale]	241 000
Lemesos (Limassol)	180 000
Larnaka (Larnaca)	84 800
Pafos (Paphos)	63 500

Villes sous occupation turque	Population*
Ammochostos (Famagouste)	38 960
Morfou (Morphou)	7 466
Kéryneia (Kyrénia)	3 892

* Population avant l'invasion turque de 1974.





14

Langues

Le grec et le turc sont les langues officielles. L'anglais est largement parlé.

Religion

Les Chypriotes grecs sont majoritairement chrétiens et adhèrent à l'Église autocéphale grecque orthodoxe de Chypre. Les Chypriotes turcs sont musulmans sunnites, tandis que les Maronites appartiennent à l'Église catholique maronite, les Arméniens essentiellement à l'Église apostolique et orthodoxe arménienne et les Latins à l'Église catholique latine.

Patrimoine culturel

- Sites néolithiques (Choirokitia)
- Monuments classiques, hellénistiques et romains (Salamine, odéon antique de Pafos, mosaïques de la maison de Dionysos à Pafos)
- Églises et monastères byzantins et latins (l'église Panagia Phorviotissa-Asinou, l'église Agios Nikolaos tis Stegis, le monastère de Kykkos)
- Forteresses et châteaux lusignans et vénitiens (XIIe-XVIe siècle) (abbaye de Bellapais, remparts

- vénitiens de Nicosie, château de Saint-Hilarion)
- Mosquées (mosquée Hala Sultan, mosquée Bayraktar).

Un effort tout particulier est déployé en vue de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel dans les régions occupées par la Turquie.

Multiculturalisme

Du point de vue géographique, Chypre, située à un carrefour de civilisations, est un pont entre les cultures.

Conquise par de nombreuses puissances à diverses périodes de son histoire, Chypre a réussi à assimiler des influences culturelles variées. Sa position géographique et stratégique en a fait un exemple et un modèle de coexistence harmonieuse de différentes cultures. L'île est parsemée de monuments historiques et religieux aux thèmes, styles et philosophies les plus variés.

En tant qu'État membre de l'UE, cet avantage contribue à la promotion de principes sur lesquels se fondent les idéaux européens, tels la coexistence pacifique, la coopération, le respect de la diversité et la recherche d'une convergence d'idées.





16

Histoire

Selon les témoignages archéologiques, la civilisation de Chypre remonte à 11 000 ans, au IXe millénaire av. J.-C. (Néolithique ancien ou âge de la pierre). L'île a acquis son caractère grec après avoir été colonisée par les Grecs mycéniens-achéens entre le XIIIe et le XIe siècle av. J.-C. Au milieu du IXe siècle av. J.-C., des colons phéniciens commencèrent à arriver et à s'installer surtout dans la cité côtière de Kition. Par la suite, Chypre est passée successivement sous la domination des Assyriens, des Égyptiens et des Perses (VIIIe-IVe siècles av. J.-C.). Elle a fait partie de l'Empire romain entre 30 av. J.-C. et 330 apr. J.-C. C'est à ce moment-là que le christianisme est arrivé à Chypre.

L'île a néanmoins gardé son identité grecque et, faisant partie de l'État hellénistique des Ptolémées (310 - 30 av. J.-C.) et du monde grecophone de Byzance (330 apr. J.-C. - 1191), elle a maintenu vivant son héritage ethnique. La langue et la culture grecques ont prédominé à travers les siècles, bien que l'île soit passée successivement sous la domination de nombreux conquérants étrangers – du roi Richard 1er (Cœur de Lion) d'Angleterre et des Templiers (1191-1192), des Francs (les Lusignan), (1192-1489), des Vénitiens (1489-1571), des Ottomans (1571-1878) et des Britanniques (1878-1960).

Chypre a obtenu son indépendance après la lutte de libération anticoloniale menée par les Chypriotes grecs, de 1955 à 1959, puis est devenue une République constitutionnelle en 1960.

Conformément aux accords de Zurich et de Londres instituant l'indépendance de l'île, la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne étaient les garants de l'indépendance du pays, et la Grande-Bretagne gardait deux bases militaires souveraines à Chypre. Les bases militaires, l'une à Akrotiri/Episkopi et l'autre à Dhekelia, couvrent 2,7% du territoire de l'île.

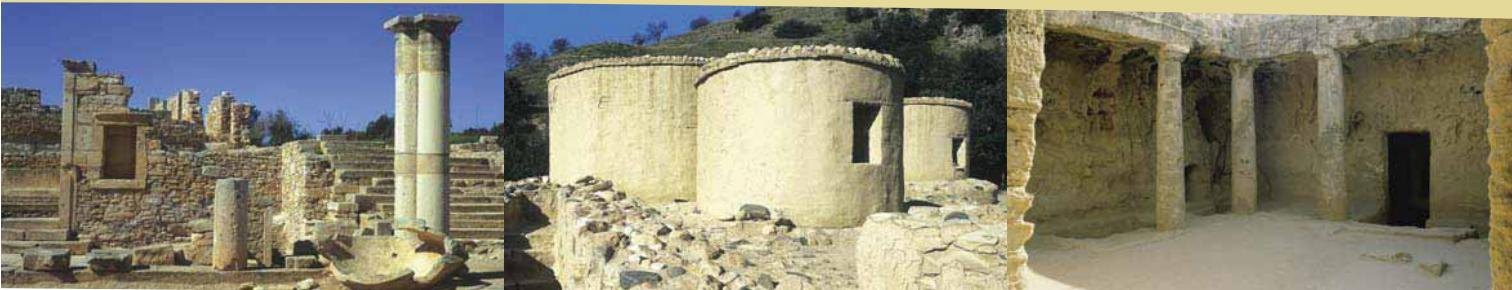
Le pouvoir politique était partagé entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs dans la proportion de 7 à 3. La communauté chypriote turque (une minorité numérique de 18% de la population) bénéficiait ainsi d'une représentation de 30% au gouvernement et dans toutes les institutions de l'État. De plus, la communauté chypriote turque disposait du droit de veto sur des questions importantes.

Les relations entre les deux communautés avaient été pacifiques et amicales pendant des siècles. Néanmoins, certaines dispositions des accords de Zurich et de Londres ainsi que de la Constitution de 1960 (imposées en réalité au peuple de Chypre) ont

conduit à des conflits internes et à des ingérences étrangères. La Constitution elle-même mettait l'accent sur les différences entre les Chypriotes grecs et turcs, encourageant de ce fait les tendances en faveur de la division plutôt que de l'intégration entre les deux communautés. Les Chypriotes grecs étaient déterminés à renforcer l'unité de l'État, tandis que les dirigeants chypriotes turcs, sous la forte incitation de la Turquie, cherchaient à obtenir la ségrégation ethnique et la séparation géographique. Cette situation a donné lieu à de brefs affrontements intercommunautaires de 1963 à 1967, ainsi qu'à des attaques aériennes et des menaces d'invasion par la Turquie. Les Chypriotes turcs ont cessé de participer au gouvernement, au parlement et à l'administration publique en 1964.

De 1968 à 1974, des négociations intercommunautaires ont été menées sous l'égide de l'ONU, en vue de parvenir à un règlement du problème. Durant cette période, la tension entre les deux communautés s'est calmée et les violences ont quasiment cessé.

Une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (actuellement un contingent de moins de 900 personnes) a été créée en 1964, à la suite de violents affrontements intercommunautaires qui ont éclaté en décembre 1963 et de menaces d'invasion proférées par la Turquie. Elle a pour tâche principale actuellement de surveiller la zone tampon et de maintenir le cessez-le-feu de l'ONU de 1974, étant donné que plus de 43 000 soldats turcs continuent d'occuper la partie nord de l'île.





18

Invasion et occupation militaire turques

Le 15 juillet 1974, la junte militaire grecque au pouvoir en Grèce à l'époque a perpétré un coup d'État, avec la complicité de collaborateurs chypriotes sur l'île, pour renverser le Gouvernement de Chypre, élu démocratiquement. Le 20 juillet, la Turquie, utilisant le coup d'État comme prétexte et violant les codes de conduite internationaux établis par les traités dont elle est signataire, a envahi Chypre prétendument pour rétablir l'ordre constitutionnel. Au lieu de cela, elle a occupé 36,2% du territoire souverain de l'île, en violation de la Charte de l'ONU et des principes fondamentaux du droit international. L'agression militaire turque contre Chypre se poursuit avec la même intensité depuis plus de quatre décennies, malgré les nombreuses résolutions de l'ONU exigeant le retrait des troupes étrangères de l'île.

L'invasion et l'occupation ont eu des conséquences désastreuses. Des milliers de personnes ont été tuées et quelque 180 000 Chypriotes grecs vivant dans le nord – plus d'un tiers de la population – ont été chassés de leurs foyers. Près de 20 000 autres, restés enclavés dans la zone occupée, ont été progressivement forcés d'abandonner leurs foyers pour chercher refuge dans les régions contrôlées par le gouvernement, du fait qu'ils étaient constamment intimidés et se voyaient refuser l'exercice de leurs

droits de l'homme les plus fondamentaux. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 420 environ, principalement des personnes âgées. De plus, les Chypriotes turcs de toute l'île ont été forcés par la Turquie et leurs dirigeants de se déplacer dans les régions occupées, conformément à la politique de ségrégation ethnique de la Turquie.

Quelque 1400 civils et soldats chypriotes grecs sont toujours portés disparus depuis l'invasion. Un grand nombre d'entre eux avaient été arrêtés et vus dans des prisons en Turquie et dans la zone occupée avant leur disparition. À l'exception de rares cas, on ignore encore tout de leur sort, étant donné que la Turquie refuse de coopérer pleinement en vue de résoudre cette question humanitaire. En outre, la politique turque consistant à faire venir des colons de Turquie dans la zone occupée a changé les données démographiques à tel point que ces colons illégaux (plus de 160 000) sont pratiquement deux fois plus nombreux que les Chypriotes turcs (90 600). Ceci a de toute évidence d'importantes conséquences sociales et politiques pour les Chypriotes turcs, qui expriment de façon répétée leur désapprobation concernant l'afflux de colons. De ce fait, des milliers d'entre eux ont émigré.

L'invasion et l'occupation turques ont provoqué un effondrement économique dans la partie nord de l'île, qui avait été jusqu'en 1974 la partie la plus riche et la plus développée. Par ailleurs, l'île a perdu 70% de son potentiel productif au moment de l'invasion et 30% de la population s'est retrouvée au chômage.





20

Le patrimoine culturel dans les régions occupées a été en grande partie détruit et vandalisé, et des lieux de culte ont été profanés. Ce crime, essentiellement perpétré par l'armée turque et des ressortissants turcs, continue de nos jours encore, de connivence avec la puissance occupante

Des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des résolutions adoptées par de nombreuses autres organisations internationales, reflètent la condamnation universelle de l'invasion turque et de tous les actes ultérieurs d'agression contre Chypre. Elles demandent le retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité et l'élucidation du sort des personnes portées disparues et appellent au respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes ainsi que de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. De plus, la Cour européenne des Droits de l'Homme a reconnu le gouvernement turc coupable de violations massives et systématiques des droits de l'homme à Chypre.

Des tours successifs de négociations, menés sous l'égide de l'ONU depuis 1974 entre les communautés chypriotes grecque et turque en vue de résoudre la question chypriote et de réunifier le pays, ont été sapés par la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs recherchant un règlement qui diviserait en fait Chypre de façon permanente. Le gouvernement de Chypre et les Chypriotes grecs, quant à eux, insistent sur la réunification et la réinsertion véritables du pays.

Le 24 avril 2004, le peuple chypriote a été appelé à approuver ou à rejeter une proposition de règlement global de la question chypriote (Plan Annan V) présentée par le Secrétaire général de l'ONU, par le biais de deux référendums séparés mais simultanément organisés par les deux communautés. Les Chypriotes grecs ont rejeté le plan à une nette majorité de 75,8% parce qu'ils avaient le sentiment qu'il n'était pas équilibré et ne répondait pas à leurs préoccupations essentielles concernant la sécurité, la fonctionnalité et la viabilité de la solution. Par leur vote, les Chypriotes grecs ont rejeté ce plan spécifique, comportant de graves défauts, qui leur a été présenté parce qu'il ne conduisait pas à la réunification véritable de l'île et à la réintégration de son peuple, de ses institutions et de son économie. Par contre, 64,9% de la communauté chypriote turque (y compris les voix des colons illégaux venus de Turquie) ont voté en faveur du Plan.

Cette défaite écrasante a rendu le Plan Annan nul et non avenue. Néanmoins, le gouvernement de Chypre reste engagé en faveur de la mission de bons offices du Secrétaire général et d'un processus continu qui facilitera un règlement global. Il s'est donc efforcé de relancer le processus de paix en vue d'une solution mutuellement acceptable, répondant aux préoccupations légitimes de tout le peuple de Chypre.

Dans cette perspective, le président de Chypre, Tassos Papadopoulos, et le dirigeant de la communauté chypriote turque ont signé, le 8 juillet





22

2006, un accord sur un « Ensemble de principes » en vue du règlement de la question chypriote. Ils ont réaffirmé l'engagement des deux communautés à réunifier Chypre sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire et sont convenus de procédures destinées à préparer le terrain pour des négociations globales à cette fin.

En dépit du revers provoqué par le refus de la partie turque d'honorer cet accord, le processus de paix de l'ONU a été relancé en 2008, après l'élection du président Demetris Christofias, par le biais de pourparlers directs entre les dirigeants des deux communautés. Ce processus a toutefois été interrompu au printemps 2012, lorsque la partie turque a refusé de coopérer pour la poursuite des négociations en vue de régler des questions en suspens.

Peu après son élection, le président Nicos Anastasiades a lancé une nouvelle initiative en vue de la reprise des négociations, en présentant une proposition d'ensemble destinée à rétablir la confiance mutuelle entre les deux communautés qui comprend, entre autres, la restitution de la ville de Famagouste à ses habitants légitimes, sous les auspices de l'ONU et conformément à la résolution 550 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 1984.

Les négociations de paix conduites par l'ONU ont repris après la nomination d'un interlocuteur chypriote grec et d'un chypriote turc, tandis que le président de la République et le dirigeant chypriote turc d'alors, Dervis Eroglu, ont adopté une déclaration commune le 11 février 2014, définissant le cadre et les principes de base pour un règlement de la question chypriote et précisant la méthodologie à suivre. Toutefois, les négociations ont été suspendues à la suite d'actes provocateurs de la Turquie dans la ZEE de Chypre et relancées le 15 mai 2015, après l'élection de M. Mustafa Akinci à la tête de la communauté chypriote turque, qui a laissé entrevoir de nouvelles perspectives positives du processus de paix en vue d'un règlement à Chypre. Durant leurs rencontres, le président Anastasiades et le nouveau dirigeant chypriote turc se sont déclarés fermement déterminés à travailler de manière intensive et de bonne foi, en utilisant la conjoncture favorable pour parvenir à un règlement pacifique à Chypre. Ils sont convenus par ailleurs de travailler en parallèle sur des mesures de rétablissement de la confiance, en vue d'améliorer la vie quotidienne de la population et d'instaurer un climat de confiance entre les deux communautés, facilitant ainsi le processus de négociation lui-même. Des négociations intensives se déroulent actuellement sur tous les aspects de la question chypriote.





24

Économie

Bien que le problème politique de Chypre ne soit toujours pas résolu, l'économie de la zone contrôlée par le gouvernement, fondée sur le système de libre entreprise, s'est remarquablement redressée depuis 1974. Le succès économique a été attribué, entre autres, à l'adoption d'un système d'économie de marché, à la poursuite de politiques macroéconomiques saines par les gouvernements successifs, ainsi qu'à l'existence d'entreprises dynamiques et flexibles et d'une main-d'œuvre bien éduquée et qualifiée. Au cours des deux dernières décennies, l'économie chypriote s'est transformée, passant d'une économie agricole à une économie de services et d'industries légères. Chypre est aujourd'hui une importante destination touristique ainsi qu'une économie moderne aux services dynamiques, dotée d'infrastructures naturelles et sociales développées. Le 1er janvier 2008, la République de Chypre a adhéré à l'Eurosystème et adopté l'euro comme monnaie officielle, remplaçant la livre chypriote.

La crise économique internationale a eu une incidence considérable sur l'économie de Chypre et le gouvernement s'est vu obligé, par conséquent, de faire appel au mécanisme de soutien fourni par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI (la "Troïka"). Un accord de prêt et un programme d'ajustement macroéconomique (Protocole d'accord - MoU) ont été conclus avec la Troïka au printemps 2013, en vue de rétablir la stabilité économique.

Trois ans plus tard, le 31 mars 2016, Chypre est sortie du programme d'ajustement économique, après avoir mis ses dispositions en œuvre avec succès en faisant face aux défis fiscaux, bancaires et structurels, ce qui indique que Chypre sort de la récession. L'Eurogroupe, le FMI et les responsables de l'EU ont félicité Chypre pour son travail assidu et son engagement ainsi que pour les importants progrès réalisés, y compris, mais sans s'y limiter, le redressement spectaculaire de l'économie qui a renoué avec la croissance en 2015, affichant une expansion d'environ 1,5%, la stabilisation du secteur bancaire, le rétablissement de la position fiscale sur une voie durable, la réduction de la dette publique, l'accès retrouvé aux marchés internationaux des capitaux, de même que la hausse constante de sa note de solvabilité par les agences internationales de notation.

Il y a lieu de souligner que le gouvernement a proclamé son engagement à poursuivre des politiques macroéconomiques et fiscales prudentes et à continuer de promouvoir les réformes structurelles. Il entend également conserver les avantages de Chypre, tels que son infrastructure sophistiquée et son régime fiscal favorable, afin d'améliorer encore la compétitivité de l'économie.

Il est noté, en outre, que les explorations récentes de gaz naturel effectuées dans la zone économique exclusive (ZEE) de Chypre ont révélé d'importantes réserves de gaz naturel, qui auront des incidences considérable sur les recettes de Chypre à moyen terme.

Secteur % de contribution à la VAB* (2015)

Primaire (principalement l'agriculture) 2,4%

Secondaire (principalement l'industrie manufacturière et le bâtiment) 10,5%

Tertiaire 87,1%

**Valeur Ajoutée Brute*

Autres données économiques 2015

Revenu par habitant EUR 20,342 (estimation)

Inflation (CPI) -2,1%

Taux de croissance 1,6%

Taux de chômage 15,0%

Main-d'oeuvre 424 389

Population active rémunérée 360 653





Entreprises étrangères et transport maritime

La position stratégique de l'île, son environnement fiscal favorable, sa main-d'œuvre éduquée et qualifiée, l'excellence de ses télécommunications et la modernité de son infrastructure bancaire et judiciaire font de Chypre une passerelle commerciale idéale pour les entreprises de l'Union européenne et du Moyen-Orient.

L'environnement accueillant de Chypre, propice à l'esprit d'entreprise, et ses installations de soutien se comparent favorablement à ceux des meilleurs centres au monde. L'île est considérée comme l'un des principaux centres d'affaires internationales parmi quelque 50 pays offrant des installations similaires.

Les investisseurs étrangers peuvent immatriculer une société directement auprès du Receveur de l'enregistrement des sociétés et obtenir une autorisation, le cas échéant, de l'autorité pertinente. Chypre est également un important centre maritime et possède l'une des plus grandes flottes de commerce au monde, comptant 1765 navires immatriculés en 2014. L'île est par ailleurs l'un des principaux centres de gestion de navires, avec quelque 60 sociétés gestionnaires de navires opérant sur son territoire. Plusieurs de ces sociétés se classent parmi les plus grandes de leur type au monde.

Services

Le secteur tertiaire ou des services a représenté 87,1% de la VAB (Valeur ajoutée brute) en 2015. Le secteur des services offre aux hommes d'affaires une gamme complète de services allant des services comptables et bancaires aux services juridiques, de technologie de l'information, de conseils aux entreprises, de conception, de génie civil, de transport maritime et de commercialisation, de soins de santé et d'éducation. Conjointement avec les prix compétitifs pratiqués et l'attitude professionnelle des prestataires de services chypriotes, ces services jouent un grand rôle dans la transformation de l'île en un centre d'affaires hautement réputé et fiable.

Le secteur du tourisme (hôtels et restaurants) apporte une contribution essentielle à l'économie. En 2015, plus de 2,6 millions de touristes, venus principalement du Royaume-Uni (39,2%), de Russie (19,7%), des pays scandinaves (7,5%), de Grèce (5,2%) et d'Allemagne (4,2%), ont visité Chypre, générant des revenus de 2,1 milliards d'euros.

La résistance remarquable affichée au lendemain de la crise économique par le secteur du tourisme et des services professionnels a été saluée par les agences internationales de notation et a conduit à une récession moins prononcée que prévu initialement, facilitant ainsi considérablement le processus de relance économique rapide.

Énergie

Afin d'augmenter la sécurité d'approvisionnement en énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique du pays et de renforcer le rôle géostratégique de l'île, la République de Chypre a pris la décision de commencer la prospection d'hydrocarbures dans sa zone économique exclusive (ZEE). Deux cycles d'octroi ont déjà été achevés, qui ont abouti à la signature d'accords de prospection dans six blocs de la ZEE. La déclaration de viabilité commerciale du gisement de gaz naturel "Aphrodite" a été annoncée le 7 juin 2015, confirmant l'existence de réserves considérables de gaz naturel récupérable dans le bloc de prospection 12. Cette déclaration représente un jalon important dans la transition de Chypre de la phase de prospection d'hydrocarbures vers celle de l'exploitation. Le gouvernement est, par ailleurs, en train d'examiner les options de meilleure conduite à adopter concernant sa politique économique en matière d'hydrocarbures, tout en promouvant les perspectives intermédiaires créées pour les investissements tout au long de la chaîne de l'industrie des hydrocarbures.

Secteur secondaire

Le secteur secondaire (essentiellement l'industrie manufacturière et le bâtiment) a représenté 10,5% de la VAB en 2015. Les principales industries sont l'industrie alimentaire, celles des boissons, du tabac, du textile, des vêtements, des chaussures, des articles en cuir, des produits métalliques, des produits chimiques et des produits en plastique.

Développement industriel

Le développement industriel constitue un élément essentiel de la politique économique. L'adhésion de Chypre à l'UE donne aux entreprises chypriotes la possibilité de participer à divers programmes communautaires concernant la technologie industrielle, le développement de produits, la commercialisation et la formation professionnelle, renforçant ainsi davantage encore le processus de restructuration. Le Service du développement industriel (SID) du ministère de l'Énergie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme vise à accélérer le taux de croissance du secteur manufacturier et l'amélioration de sa compétitivité dans des conditions de marché libre, par la mise en place de plusieurs mesures incitatives en faveur de l'investissement.





Importations/arrivées

Les importations/arrivées de produits sont classés selon leur destination économique, à savoir biens de consommation, carburants et lubrifiants, entrées intermédiaires, équipements de transport et biens d'équipement. En 2015, l'Union européenne est restée la principale source d'approvisionnement de Chypre en marchandises, avec une part de 72,3% de l'ensemble des importations/arrivées. Les plus grands fournisseurs au sein de l'UE étaient la Grèce, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne. Les importations en provenance d'Israël, de Chine se sont élevées à 5,5%, et 4,7% respectivement.

Exportations/expéditions

Les exportations/expéditions de biens produits localement concernent principalement les produits pharmaceutiques, le fromage (y compris la spécialité chypriote, le halloumi), les pommes de terre, les déchets et les rebuts de papier, de verre et de métal, le ciment, l'or, les agrumes, les poissons, les cathodes de cuivre raffiné, les jus de fruits et de légumes et les équipements de télécommunication. En 2015, les expéditions vers l'Union européenne ont représenté 51,6% du total des exportations, principalement vers la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni. En outre, 26,6% du total des exportations ont eu pour destination les pays asiatiques et 8,9% ont été expédiés vers l'Afrique.

Transbordement

En raison de sa position géographique, Chypre s'est développée en un important centre de transbordement réexportant une grande quantité de marchandises vers les marchés du Moyen-Orient et d'Europe Centrale. Toutefois, la valeur des exportations pour 2015 a enregistré une hausse de 27,4 % par rapport à 2014.

Secteur primaire

Le secteur primaire (essentiellement l'agriculture) a contribué à hauteur de 2,4% à la VAB en 2015. Les principaux produits agricoles cultivés sont les pommes de terre, divers autres légumes, les céréales, les agrumes, les raisins et les olives. L'élevage concerne principalement les bovins, les moutons, les chèvres, les porcs et les volailles. La production de poisson provient de la pêche côtière, du chalutage et de l'aquaculture.

Ressources naturelles

Les ressources naturelles de l'île sont le cuivre, le gypse, le bois de construction, le marbre, la bentonite et les pigments de terre, aucune d'entre elles n'existant en quantités importantes. L'eau est une ressource rare à Chypre. Ce problème a néanmoins été résolu en partie par la construction de barrages et d'usines de dessalement.

Santé et services sociaux

Les soins de santé à Chypre sont assurés par les services médicaux gouvernementaux et le secteur médical privé. À l'heure actuelle, il y a six hôpitaux publics généraux, deux hôpitaux publics ruraux, un hôpital public psychiatrique et 40 centres publics de santé, ainsi que 73 hôpitaux, cliniques et centres de soins de jour privés et un grand nombre de cabinets médicaux offrant un large éventail de services médicaux spécialisés. Le nombre d'habitants par médecin était de 295 en 2014.

Un régime général de sécurité sociale couvre tous les travailleurs, hommes et femmes, ainsi que leurs familles. Les allocations et les pensions allouées couvrent les cas de chômage, de maladie, de congés de maternité, de pension de veuvage, d'accident du travail, de vieillesse et de décès. En outre, dans le cadre d'une réforme plus large du système de bien-être et de solidarité sociale, le gouvernement a introduit, en 2014, un nouveau Plan de revenu minimum garanti.

On trouve également un large éventail de services sociaux fournis par le gouvernement, comprenant des garderies de jour pour enfants, des maisons de retraite, des facilités pour handicapés, des logements gratuits pour les réfugiés en raison de l'invasion militaire turque, des allocations de loyer et des aides financières à des organisations communautaires.

Éducation

L'éducation est dispensée par les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire général et secondaire technico-professionnel, spécial, supérieur et tertiaire, ainsi que par des instituts et des centres informels. La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. L'éducation gratuite est assurée pour l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire général dans les écoles publiques, de même que pour les programmes de premier cycle de l'enseignement supérieur et les universités publiques. Chypre possède trois universités publiques, l'Université de Chypre et l'Université ouverte, toutes deux situées à Nicosie, et l'Université de technologie de Chypre, située à Limassol. On trouve également cinq universités privées ainsi que 41 collèges et institutions d'enseignement supérieur.

Chypre se classe très haut en termes d'enseignement supérieur. En effet, une grande majorité des élèves poursuivent leurs études à la sortie de l'enseignement secondaire. De plus, la dimension internationale de l'éducation est importante à Chypre, où les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'un enseignement supérieur de qualité dans un environnement sûr et accueillant, à un coût abordable.





30

Culture

Une grande importance est attachée à la promotion de la culture, en mettant l'accent sur la promotion de la littérature, de la musique, de la danse (moderne et classique), des arts visuels du cinéma et du théâtre. En outre, un festival d'arts spécial, "Kypria" est organisé chaque année et accueille des artistes et des ensembles de réputation internationale venant de Chypre, de Grèce et d'autres pays. Il propose des représentations d'opéra, de théâtre, de musique et de danse, ainsi que des projections de films et des expositions d'arts visuels.

On trouve également un certain nombre de musées, y compris le Musée de Chypre, à Nicosie, qui est le plus grand musée archéologique de l'île. Les musées abritent des objets représentant l'histoire de l'île et comprenant des céramiques, des sculptures, des objets en métal, des bijoux, des groupes de tombes, des icônes byzantines, ainsi que des objets d'art et d'artisanat traditionnels.

Par ailleurs, la Galerie nationale abrite de façon permanente la Collection nationale d'art contemporain de Chypre, tout en accueillant de temps à autre d'importantes expositions étrangères aussi bien que des expositions rétroactives des pionniers des arts plastiques de Chypre. La Galerie Leventis, qui abrite pratiquement toutes les œuvres de la collection d'A. G. Leventis, est la seule galerie à Chypre contenant des peintures de l'histoire de l'art européen.

De plus, les Services culturels du ministère de l'Éducation et de la Culture organisent des expositions d'artistes chypriotes contemporains, à Chypre et à l'étranger, de même que des expositions dans le cadre d'échanges culturels avec d'autres pays ou en collaboration avec des musées et des institutions d'arts étrangers. Ils assurent ou subventionnent par ailleurs la participation d'artistes chypriotes à de grandes expositions internationales.

Médias

Chypre jouit d'une liberté de parole totale. La liberté d'expression et le pluralisme de l'information sont sauvegardés par la Constitution et par les lois régissant la presse, la radio et la télévision.

Depuis le milieu de 2015 on trouve :

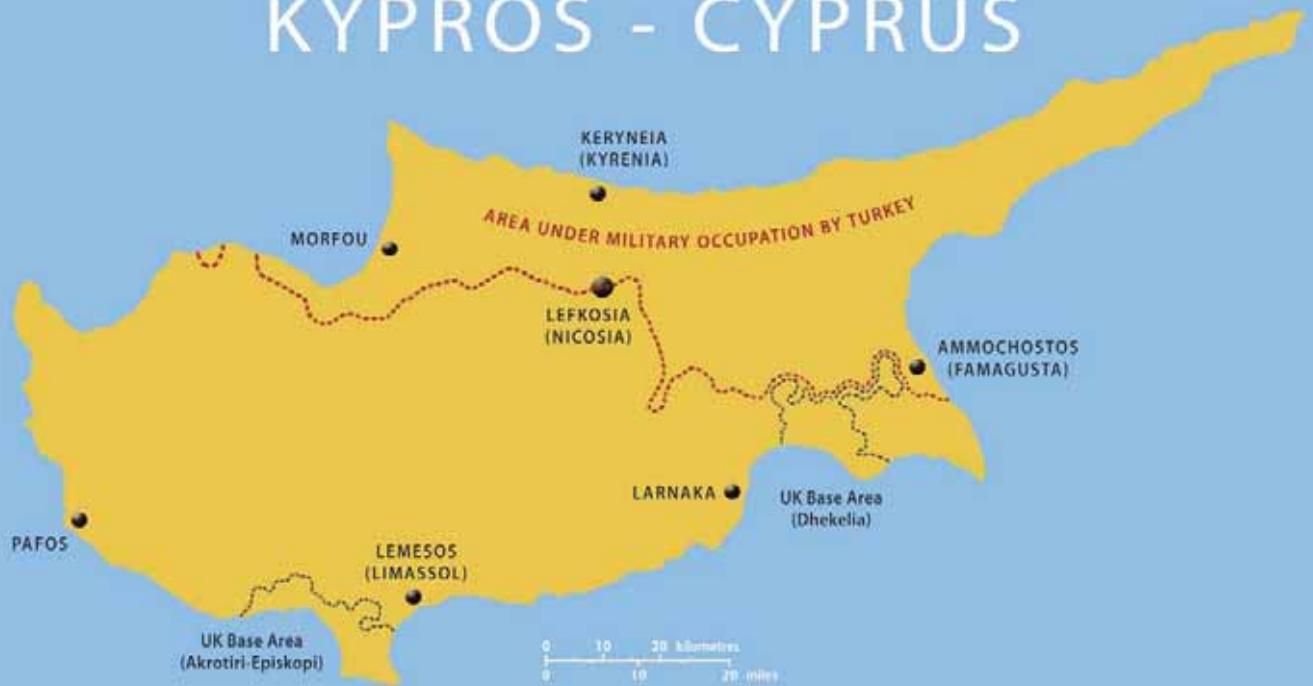
- six quotidiens en grec et deux en anglais, ainsi qu'un grand nombre d'hebdomadaires et de magazines en circulation
- 11 chaînes de télévisions gratuites à transmission panchypriote
- 18 stations de radio émettant sur l'île entière et 25 stations locales
- 1 agence de presse (Cyprus News Agency).

Il existe en outre plusieurs chaînes et réseaux de télévision privés payants, par câble ou par satellite, et Chypre sert également de base à des agences de presse et à des correspondants internationaux couvrant la région plus vaste du Moyen-Orient.

Depuis quelques années, on trouve également un nombre rapidement croissant de médias électroniques en grec et en anglais.



KYPROS - CYPRUS





KYPROS - CYPRUS

Geophysical Map of Cyprus

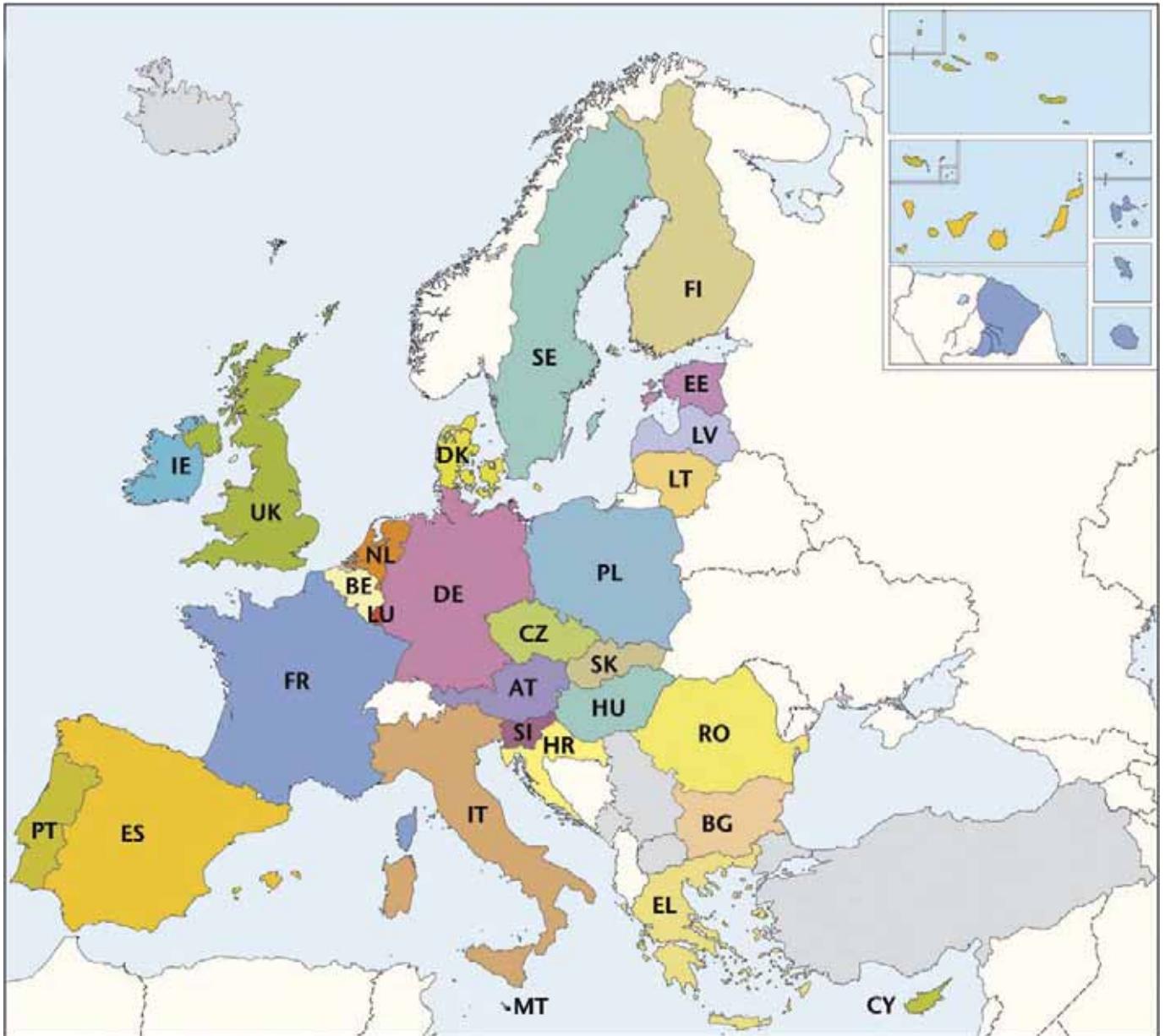
Km 10 5 0 10 20 30 40 Km



REFERENCE	
Motorway	
Main road	
Rivers	
Lakes	
Town	
Community	
Airport	
UN Ceasefire Line (1974)	
District Boundary	
UK Sovereign Base Area Boundary	

Prepared by Lands and Surveys Department
Kypros, November 2011

© STATE COPYRIGHT RESERVED



L' Union européenne

CHRONOLOGIE

L'histoire documentée de Chypre remonte au 9^e millénaire av. J.- C.

- 2^e et 1^{er} millénaire av. J.- C.** Les Grecs mycéniens et achéens s'installent à Chypre, apportant la culture grecque sur l'île.
- 30 av. J.-C. – 330 apr. J.-C.** Chypre est une province de l'Empire romain.
- 330 – 1191 apr. J.-C.** Chypre est une province de l'Empire byzantin.
- 1191 – 1571** Chypre sous la domination des Croisés, de l'Ordre des Templiers, des Lusignan (1192-1489) et des Vénitiens (1489-1571).
- 1571-1878** Chypre sous la domination ottomane.
- 1878** Chypre est louée à la Grande-Bretagne par l'Empire ottoman.
- 1914** Annexion de Chypre par la Grande-Bretagne suite à l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne durant la 1^{ère} GM.
- 1923** Aux termes du Traité de Lausanne, la Turquie renonce à toute revendication sur Chypre.
- 1925** Chypre est proclamée colonie de la couronne britannique.
- 1931** Premier soulèvement chypriote grec contre la domination britannique.
- 1954** La Grèce soulève la question de l'autodétermination de Chypre à l'Assemblée générale de l'ONU.
- 1955-1959** Lutte anticoloniale menée par les Chypriotes grecs.
- 1959** En vertu des accords négociés à Zurich et à Londres par la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne, Chypre obtient son indépendance.

- 1960 - 16 août** Proclamation de la République de Chypre.
- 1963** Le président Makarios propose des amendements constitutionnels qui sont rejetés par la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs. Insurrection fomentée par des extrémistes chypriotes turcs.
- 1964** Arrivée de l'UNFICYP (force de maintien de la paix de l'ONU). La Turquie bombarde l'île et menace d'envahir Chypre.
- 1967** La Turquie menace d'envahir Chypre.
- 1968** Début des négociations sous l'égide de l'ONU entre les communautés chypriotes grecque et turque en vue de trouver un règlement au conflit intercommunautaire.
- 1974 - 15 juillet** Coup d'État contre le gouvernement de la République de Chypre fomenté par la junte militaire grecque.
- 1974 - 20 juillet** La Turquie envahit Chypre et occupe 36,2% de la République dans une opération militaire à deux phases.
- 1983** Les dirigeants chypriotes turcs, soutenus par la Turquie, proclament unilatéralement la "République turque de Chypre du Nord" ("RTCN") dans les territoires de Chypre occupés par la Turquie. Le Conseil de sécurité de l'ONU et toutes les organisations internationales importantes condamnent l'acte de la Turquie et demandent le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le Conseil de sécurité déclare l'acte sécessionniste "juridiquement invalide".
- 1990** La République de Chypre fait acte de candidature pour adhérer à la CEE.
- 1998** Début des négociations d'adhésion entre Chypre et l'UE.
- 2003 - 16 avril** La République de Chypre signe le Traité d'Adhésion à l'UE à Athènes.

- 2004 – 24 avril** Les Chypriotes grecs rejettent massivement le Plan Annan (version V) sur la question chypriote parce qu'il ne répondait pas à leur préoccupations principales. Les Chypriotes turcs approuvent le plan.
- 2004 – 1er mai** La République de Chypre devient membre de l'Union européenne.
- 2006 – 8 juillet** Le président de Chypre et le dirigeant chypriote turc adoptent un ensemble de principes (l'Accord du 8 juillet) en vue de conduire le processus de paix à Chypre.
- 2008 – 1er janvier** Chypre adhère à la zone euro.
- 2008 – 3 septembre** Le président de Chypre et le dirigeant chypriote turc entament des négociations directes, à part entière, sur la question chypriote
- 2010 – 1er octobre** La République de Chypre célèbre son 50e anniversaire.
- 2012 - 1er juillet - 31 décembre** La République de Chypre assure sa première présidence du Conseil de l'Union européenne.
- 2014 - 11 février** Le président de Chypre et le dirigeant chypriote turc adoptent une Déclaration commune sur la relance des pourparlers sur la question chypriote.
- 2015 – 15 mai** Reprise des pourparlers sur la question chypriote entre le président de la République et le nouveau dirigeant chypriote turc , sous les auspices des Nations Unies.

RÉFÉRENCES

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites Internet suivants :

République de Chypre – www.cyprus.gov.cy

Présidence de la République de Chypre – www.presidency.gov.cy

Chambre des représentants – www.parliament.cy

Bureau de Presse et d'Information – www.moi.gov.cy/pio

Ministère des Affaires étrangères – www.mfa.gov.cy

Ministère de la Défense – www.mod.gov.cy

Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement – www.moa.gov.cy

Ministère de la Justice et de l'Ordre public – www.mjpo.gov.cy

Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme – www.mcit.gov.cy

Ministère du Travail, du Bien-être et de la Sécurité sociale – www.mlsi.gov.cy

Ministère de l'Intérieur – www.moi.gov.cy

Ministère des Finances – www.mof.gov.cy

Ministère de l'Éducation et de la Culture – www.moec.gov.cy

Ministère des Transports, des Communications et des Travaux publics – www.mcw.gov.cy

Ministère de la Santé – www.moh.gov.cy

Direction générale des Programmes européens, de la Coordination et du Développement – www.dgepcd.gov.cy

Service des Statistiques – www.mof.gov.cy/cystat

Banque Centrale – www.centralbank.gov.cy

Office du Tourisme de Chypre – www.visitcyprus.org.cy

Agence de Presse de Chypre – www.cna.org.cy



P.I.O. 70/2016 - 2.000 (French)

Publié par la Bureau de Presse et d'Information de la République de Chypre
www.pio.gov.cy

Imprimé par: Laser Graphics Ltd

ISBN 978-9963-50-371-1



Imprimé sur papier recyclé